

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.105

L'An Deux Mille Trois, le 29 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

22 SEPTEMBRE 2003

DATE D'AFFICHAGE

22 SEPTEMBRE 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA-TERRIEN, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST représenté par M. LE GUEUT
MME GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE
M. LIBOUBAN représenté par M. CHABANEAU
M. POTENNEC représenté par M. CAU
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 33

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DU MARCHE DU PARC
SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 16 janvier 2003, l'Assemblée Délibérante a approuvé le projet de réhabilitation et de mise aux normes du marché du Parc. Le coût global de l'opération a été estimé à 360.000,00 Euros TTC environ.

A cet effet, un dossier de consultation d'entreprises, en vue de procéder à la réalisation des travaux, a été établi par les Services Techniques et le bureau d'études IDES pour le lot charpente métallique. Ce dossier comprend 7 lots séparés :

- Lot n° 1 - GROS OEUVRE-DEMOLITION
- Lot n° 2 - CHARPENTE METALLIQUE
- Lot n° 3 - ETANCHEITE
- Lot n° 4 - SERRURERIE-MENUISERIE
- Lot n° 5 - PEINTURE
- Lot n° 6 - ELECTRICITE
- Lot n° 7 - PLOMBERIE

Un avis d'appel public à la concurrence sur appel d'offres ouvert a été lancé le 23 juillet 2003. La remise des offres a été fixée le 22 septembre 2003 à 17 h 00.

La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie le mardi 23 septembre 2003 pour procéder à l'ouverture des plis.

Au cours de la réunion du 26 septembre 2003, la Commission d'Ouverture des Plis a décidé, après analyse des différentes propositions, de retenir les offres suivantes :

- Lot n° 1 : Entreprise MAZURIER
pour un montant de : 57.524,20 EUROS TTC
- Lot n° 2 : Entreprise METALIC
pour un montant de : 53.826,76 Euros TTC
- Lot n° 3 : Entreprise S.E.O. ETANCHEITE
pour un montant de : 27.459,85 Euros TTC
- Lot n° 4 : Entreprise METALIC
pour un montant de : 105.424,15 EUROS TTC
- Lot n° 5 : Entreprise ALLO ! MONSIEUR LE PEINTRE
pour un montant de : 29.174,63 Euros TTC
- Lot n° 6 : Entreprise MANDIN PALISSIER
pour un montant de : 26.707,62 Euros TTC
- Lot n° 7 : Entreprise DELAGE ETS.
pour un montant de : 6.894,34 Euros TTC
+ option canalisation : 4.513,54 Euros TTC

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises dont les offres ont été retenues par la Commission d'Ouverture des Plis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les choix de la Commission d'Appel d'Offres en date des 23 et 26 septembre 2003,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie d'Appel d'Offres Ouvert concernant la réhabilitation et la mise aux normes du marché du Parc, en application du Code des Marchés Publics,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises :

Lot n° 1 : Entreprise MAZURIER
pour un montant de : 57.524,20 EUROS TTC

Lot n° 2 : Entreprise METALIC
pour un montant de : 53.826,76 Euros TTC

Lot n° 3 : Entreprise S.E.O. ETANCHEITE
pour un montant de : 27.459,85 Euros TTC

Lot n° 4 : Entreprise METALIC
pour un montant de : 105.424,15 EUROS TTC

Lot n° 5 : Entreprise ALLO ! MONSIEUR LE PEINTRE
pour un montant de : 29.174,63 Euros TTC

Lot n° 6 : Entreprise MANDIN PALISSIER
pour un montant de : 26.707,62 Euros TTC

Lot n° 7 : Entreprise DELAGE ETS.
pour un montant de : 6.894,34 Euros TTC
+ option canalisation : 4.513,54 Euros TTC

- D'imputer les dépenses sur le Budget Communal 2003 article 2313 916.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 01 octobre 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS